

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à vingt heures,
 le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 39
 procurations : 8
 votants : 47

PRESENTS : G ZORITCHAK, S BEN OTHMANE, M GENOUD, Nicolas LAKS, J-L PECORINI, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, C CACOUAULT, P CHASSOT, S KARADEMIR, E ROSAY, M GRATS, M SALLIN, M MERMIN, L VESIN, L DUPAIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, C BONNAMOUR, D CHAPPOT, J CHEVALIER, D BESSON, P DURET, E BATTISTELLA, B FOL, A MAGNIN, H ANSELME, A AYEB, C DURAND, M-N BOURQUIN, J LAVOREL, L CHEVALIER, F DE VIRY, M SECRET, C MERLOT, F BENOIT

REPRESENTES : A. RIESEN par S. BEN OTHMANE (procuration) Nathalie LAKS par Nicolas LAKS (procuration), C. VINCENT par L. VESIN (procuration), S. LOYAU par J. CHEVALIER (procuration), G. NICOUD par D. BESSON (procuration), J.-C. GUILLON par V. LECAUCHOIS (procuration) S. DUBEAU par E. BATTISTELLA (procuration), F. GUILLET par F. BENOIT (procuration)

ABSENTS : C. MARX, L. JACQUET

Date de convocation :
 15 septembre 2022

Secrétaire de séance : Madame LAVOREL Joëlle

Délibération n° 20220926_cc_adm102

5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA CLE DU SAGE DE L'ARVE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

La Communauté de Communes du Genevois dispose de 4 représentants au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve.

La composition actuelle est la suivante :

Membres titulaires
1 Pierre-Jean CRASTES
2 Amar AYEB
3 Nicolas LAKS
4 Valérie THORET-MAIRESSE

Les membres de la CLE ont été nommés par arrêté préfectoral le 18 avril 2016 pour une durée de 6 ans. Cet arrêté a fait l'objet de modifications suite aux élections municipales et communautaires de 2020. Cette nomination étant arrivée à échéance, une nouvelle composition de la CLE du SAGE doit être arrêtée.

Aussi, il convient de désigner de nouveaux représentants de la Communauté de Communes du Genevois, parmi les membres de l'assemblée communautaire.

Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article L. 214-4,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment sa compétence en matière d'eau,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2016 portant nomination des membres de la CLE du SAGE de l'Arve,

Vu la délibération n°20200720_cc_adm129 du Conseil Communautaire du 20 juillet 2020 ayant pour objet la désignation de représentants de la Communauté de Communes au sein de la CLE du SAGE de l'Arve,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE

Article 1 : désigne en tant que représentants de la collectivité à la Commission Locale de l'Eau :

Membres titulaires
1 Pierre-Jean CRASTES
2 Amar AYEB
3 Nicolas LAKS
4 Isabelle ROSSAT-MIGNOD

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE AVEC 1 ABSTENTION (JL PECORINI) -

VOTE : POUR : 46
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance
Joëlle LAVOREL

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.